

Date de mise en ligne : 22/09/2022

République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

Séance du mardi 20 septembre 2022

Date de la convocation: 14/09/2022

Membres en exercice :
9

L'an deux mille vingt-deux et le vingt septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Présents : 7

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Jean-Marc DUREY, Valentin BESNIER, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Votants : 8

Représentés : Emmanuel VERILHAC

Secrétaire de séance :
Jean BYKENS

Excusés :

Absents : Philippe BRILLANT

Objet: Vote de crédits supplémentaires - ea_malarce_thines - DE_2022_38

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	370.00	
706121	Redevance modernisation des réseaux		370.00
TOTAL :		370.00	370.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		370.00	370.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à MALARCE-SUR-LA-THINES, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE

